



Arts Sports et Loisirs en Pays d'Aigues

ASL – ARCHERS DE LA TOUR
LA TOUR D'AIGUES
Agrément FFTA 1384145



Saison 2020-2021

Résumé de la réunion bureau TAA du 28/10/2020

Présent : Dominique, Vincent, André et Anaïs (rédactrice).

1. Bilan concours campagne du 25 octobre

Le concours s'est très bien passé malgré les conditions sanitaires qui ont imposés de nombreuses contraintes. Les 29 archers présents ont tous salués notre implication.

A noter, notre compétition ayant lieu en extérieur, c'est la seule qui a pu avoir lieu en octobre.

2. Election FFTA

Tous les 4 ans (olympiade), le comité directeur de la FFTA est renouvelé, vous avez tous reçu un mail du comité régional à ce sujet. Ce sont les comités régionaux qui votent après avoir compiler les consignes de vote des clubs de la région.

<https://www.fftta.fr/la-federation/organisation/assemblee-generale-elective-2020>

Chaque club dispose d'un certain nombre de voix en fonction de son nombre d'adhérents et les répartit comme il souhaite. Le comité régional PACA fait ensuite le total du nombre de voix pour chaque liste et votera en suivant cette consigne.

Le club de La Tour a 5 voix. Avec les indications que les adhérents ont fait remonter, le vote se répartit ainsi 3 voix Thomas Naglieri et 2 voix Jean-Michel Cléroy.

3. Autonomie

Les archers adultes ayant une certaine ancienneté dans le tir à l'arc peuvent demander à accéder aux installations du club en autonomie et dans le respect des consignes. Les archers sont accompagnés pendant une période afin de leur expliquer les consignes et de s'assurer de leur autonomie puis la demande est examinée par le bureau qui valide ou non.

Plusieurs demandes sont en attentes. En raison du confinement et des mesures sanitaires actuelles, nous n'avons pas pu mettre en place l'accompagnement sur ces demandes. Nous espérons que début 2021 nous pourrions relancer normalement la procédure.

4. Reprise en décembre

Les mesures sanitaires annoncées le 26 novembre dernier prévoient : reprise possible des entraînements pour les mineurs à partir du 28 novembre en extérieur, puis à partir du 15 décembre éventuelle reprise en salle pour les mineurs et en extérieur pour les adultes. Les mesures barrières qui étaient en place avant le confinement d'octobre restent bien sûr en vigueur, même en extérieur.

La mise en place de ces annonces dépend bien sûr des autorisations des collectivités locales pour l'accès aux installations. NB Nous dépendons de CoteLub pour l'accès au gymnase notamment.

Le club va reprendre les activités pour les jeunes à partir du samedi 5 décembre. Pas de tir pour les adultes. Tir uniquement le samedi.

Le tir ne pourra se faire que dans le bassin de décrue. Nous allons donc revoir les groupes pour avoir un maximum de 12 archers par groupe (un archer par cible) tout en gardant une cohérence pour favoriser la progression de chacun.

Arts Sports et Loisirs
Secrétariat : 04 90 07 33 32

Les Archers de la Tour

mail : archersdelatour@artsetloisirs84.fr

Site : <http://artssportsetloisirs.fr>

Tél: 06.63.62.99.69



Arts Sports et Loisirs en Pays d'Aigues

ASL – ARCHERS DE LA TOUR
LA TOUR D'AIGUES
Agrément FFTA 1384145



Saison 2020-2021

Afin de commencer avec un peu de soleil pour nous réchauffer, les horaires vont être modifiés. Le fonctionnement reprendra comme au mois de juin : arrivée des archers 20 min avant le début de la séance de tir (montage et échauffement sur le trottoir du parking), 1 heure de tir dans le bassin, démontage sur le trottoir.

Un mail va être adressé à chaque archer pour indiquer les nouveaux horaires et le protocole.
ATTENTION : pas de tir dans le bassin en cas de pluie.

Pensez à vous couvrir, de préférence avec des couches de vêtement plutôt qu'avec une grosse doudoune. Cela permet d'enlever une couche le temps de tirer et de la remettre après.

Les archers et leurs parents devront se munir d'une attestation en cochant « pratique d'une activité de plein air » et de leur licence. Les entraîneurs devront avoir la même attestation + une attestation de Arts sports et loisirs indiquant leur fonction d'entraîneur et permettant ainsi de changer de commune et de dépasser la limite de 3 heures.

Nous espérons avoir l'autorisation d'accès au gymnase pour les archers mineurs à partir de janvier et pouvoir reprendre les entraînements des adultes en extérieur.

5. Calendrier

Pas de compétition en salle avant le 20 janvier 2021. La saison salle est probablement finie sans avoir commencé.

Le club organisera un autre concours campagne le 9 mai 2021.

Le club organise sa fête de pré-clôture avec l'organisation d'une marche archery les 12 et 13 juin.

En raison de la situation sanitaire et du protocole de tir actuellement en place, il ne sera pas possible d'organiser le passage de grade du 19 décembre (impossible avec le respect du protocole + peu de séances d'entraînement).

Il n'y aura pas non plus de fête de clôture malheureusement. Nous travaillons pour organiser un tir festif tout en maintenant le protocole et l'organisation des groupes.

L'organisation de la fête de la Saint Sébastien – habituellement tir festif où les familles des archers peuvent participer – doit aussi être revue pour correspondre au protocole qui sera encore en place en janvier 2021. De même le partage de la galette des rois à l'issue de cet événement est fortement compromis.

Prochain bureau : date à définir

Arts Sports et Loisirs
Secrétariat : 04 90 07 33 32

Les Archers de la Tour

mail : archersdelatour@artsetloisirs84.fr

Site : <http://artssportsetloisirs.fr>

Tél: 06.63.62.99.69